

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

<i>Membres en exercice :</i>	<i>11</i>
<i>Corum :</i>	<i>6</i>
<i>Présents :</i>	<i>10</i>
<i>Absents :</i>	<i>1</i>
<i>Pouvoirs :</i>	<i>0</i>
<i>Votants :</i>	<i>10</i>

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le vingt-sept juin deux mille dix-neuf, se sont réunis à la Mairie d'Hébécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DESMOLINS Sylvie,
FENÉ Marie-Laure
FRANCESCHINI Michel,
FERREIRA Odette,
GLAB Nicolas,
HACHE Jean-Claude,
LANGLOIS Cécile
LETIERCE François,
MORIN Bernadette.

Absents Excusés :

DELAITRE Didier,

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 2 juillet 2019 :

- 1- *Approbation de la séance du 26 mars 2019*
- 2- *Indemnité du percepteur*
- 3- *Subvention maquette 3D Vallée de la Levrière (asalf)*
- 4- *Maisons des Massins*
- 5- *SIEGE : Programmation 2020*
- 6- *Travaux sur biens communaux*
- 7- *Chemin des Monts*
- 8- *Point résidence du Clos Renard*
- 9- *Point Vidéo surveillance*
- 10- *Point Fibre Optique*
- 11- *Point effondrement Vallée Louvet*
- 12- *Point Urbanisme*
- 13- *Questions diverses*

Délibérations n° :

22/2019	<i>Indemnité du percepteur</i>
23/2019	<i>Subvention maquette 3D Vallée de la Levrière</i>
24/2019	<i>SIEGE : Rouville TR2 DT422118</i>
25/2019	<i>Travaux maison du village</i>
26/2019	<i>CDC Gouvernance Accord local 6</i>
27/2019	<i>Décision Modificative 1</i>

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU 26 MARS 2019

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 26 mars 2019.

APPROUVE à l'unanimité ledit compte rendu.

2- INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux et notamment son article 3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

ACCORDE à compter du 1^{er} décembre 2018, à Mme Christine CROUZETTE, receveur municipal, l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget au taux de 50 % calculées selon les bases définies par les arrêtés précités.

ADOPTE la présente délibération par :

6 voix POUR
2 ABSTENTIONS
2 voix CONTRE

Délibération 22/2019

3- SUBVENTION MAQUETTE 3D ASALF/LEADER

Monsieur le Maire expose que l'association ASALF a présenté un dossier LEADER pour la création d'une maquette 3D à vocation pédagogique et touristique pour la sauvegarde et la promotion de la Vallée de la Levrière.

L'intervention de LEADER est conditionnée par la participation des collectivités au financement du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention de 800€ pour la réalisation de ce projet.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 23/2019

4- MAISON DES MASSINS

Suite à la délibération 32/2018, un compromis de vente à été signé en date du 1^{er} juillet à 148 000€ pour la maison sise 13 les Massins.

Suite à la délibération 31/2018, les locataires de la maison sise 15 les Massins n'ont pas souhaité donner suite à la proposition de rachat. Leur congé à été donné au 31 aout 2019. La maison sera mise en vente à l'issue.

5- SIEGE

a) Programmation 2020

Inscriptions pour passage à l'éclairage LED pour les tranches de travaux de plus de 10 ans :

- Place de la Mairie (2003)
- Les Landes (2006)
- La Pérelle [Bourg TR2] (2007)
- Chemin de la Messe (2008)
- La Vallée [Bourg TR3] (2009)
- La Lande Soret [Bourg TR4] (2010)

b) TR2 ROUVILLE - DT 422118

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications à la « Rouville TR2 » (DT 422118)

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

En section d'investissement² : 22 166.67 €

En section de fonctionnement : 1 666.67 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunication (cf. délibération suivante)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

AUTORISE l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2019, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissements (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

Délibération 24/2019

6- TRAVAUX COMMUNAUX - MAISON DU VILLAGE

Vu les travaux de réhabilitation entrepris à la maison du village

Considérant le nouveau poste : revêtement de sol

Considérant les devis reçus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE le devis du poste porte d'entrée PONTE FERMETURE pour 3 324.89€ ht

ENTERINE le devis du poste aménagement de la cuisine - ASTUCIA pour 6134.88€ ht

ACCEPTTE le devis MA.PEINTURE pour le poste revêtement de sol pour 6 744.56€ ht

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 25/2019

Les devis des postes Mise aux normes diverses et Aménagement des WC restent à établir/peaufiner.

7- CHEMIN DES MONTS

Ce chemin (long d'un kilomètre et desservant deux habitations dont une en résidence secondaire) pose un problème récurrent d'entretien. Déjà refait à 2 reprises, une nouvelle réfection est de nouveau à prévoir. Une solution peut être envisageable avec la communauté de commune du Vexin Normand et la participation des riverains.

8- POINT RESIDENCE CLOS RENARD

Afin de pallier aux divers problèmes rencontrés en fin de chantier, des avenants au marché ont été validés.

Cependant, d'autres petits problèmes restent trop fréquemment rencontrés et suscitent beaucoup de doléances de la part des résidents, notamment sur le point des espaces verts.

La demande d'intérêt moratoire doit être envisagée si rien n'y est remédié.

9- POINT VIDEO SURVEILLANCE

La demande d'autorisation faite auprès de la préfecture est en attente d'un retour.

Il en est de même pour les demandes de subventions

10- POINT FIBRE OPTIQUE

Eure Numérique annonce le début des branchements pour la semaine 29.

11 - POINT EFFONDREMENT VALLÉE LOUVET

De nouvelles recherches ont été demandée à l'initiative de la DDTM suite au rapport des fouilles opérées par Fondouest, jugé non concluant.

12 - POINT URBANISME

- PC 19 A0002 - ACLOQUE
Maison individuelle => Refusé
- 19 A0003 - BORG00
Corps de ferme => Accordé
- 19 A0004 - ACLOQUE
Maison individuelle- *en cours* => Avis favorable
- DP 19 A0003 - VERGES
Toiture/ravalement => Non-opposition
- 19 A0004 - MORIN
Toiture => Non-opposition
- 19 A0005 - HACHE
Véranda => Non-opposition
- 19 A0006 - GASQ
Réfection bâtiment => Non-opposition
- 19 A0007 - LEAU LETEMPLIER
Fenêtres de toit - *en cours* => Avis favorable
- 19 A0008 - HOUDAS
Garage - *en cours* => Avis favorable
- 19 A0009 - LACROIX
Mur + garage - *en cours* => Avis favorable
- 19 A0010 - RUEDAS
Ravalement façade - *en cours* => Avis favorable

19 A0011 - VERGER
Garage - *en cours* => Avis favorable

19 A0012 - GUILLOUARD
Réfection toiture- *en cours* => Avis favorable

CUB 19 A0004 - CORRE (MOULIN) - *en cours* -
=> Avis favorable

19 A0005 - MARAIS - *en cours* -
=> Avis favorable

19 A0001 - CORRE (BILLOT)
-> Toujours en cours

17 A0005 - DG INVESTISSEMENT
-> Toujours en cours

18 A0008 - GRANDEMANGE
-> Toujours en cours

12 - QUESTIONS DIVERSES

❖ Poteau Chemin Hamard

Demande de retrait à faire auprès de la STPEE

❖ Eclairage place de la Mairie

Hors fonction depuis le festival de la Levrière
-> Problème d'horloge, devis pour son
changement en cours

❖ Voiries très abimées

- Chemin de la Reine Blanche
- Les Massins

❖ Gouvernance cdc

Considérant l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que la représentation des communes au sein des EPCI à fiscalité propre et donc la Communauté de communes du Vexin Normand doit être revalidée notamment en vue des échéances électorales de mars 2020 ;

Considérant que les échéances sont les suivantes pour ce faire :

- Délibérations des communes au plus tard avant le 31 août 2019 notamment si accord local ;
- Arrêté préfectoral pris avant le 31 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges qui entrera en vigueur en mars/avril 2020 ;

Considérant que 2 schémas sont juridiquement possibles, à savoir :

- une représentation via le droit commun ou
- une représentation fixée selon un accord local qui doit toutefois être validée par la Communauté de communes mais aussi et surtout les communes membres selon les règles suivantes : *« Adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres (la ville de Gisors dans notre cas) ».*

Considérant le nombre d'habitants par commune et les arrivées et départs de communes depuis le 1^{er} janvier 2017, 7 hypothèses de représentation peuvent s'appliquer au sein de la Communauté de communes du Vexin Normand à compter de mars/avril 2020, à savoir :

- La représentation de droit commun (applicable de base s'il n'y a pas d'accord local trouvé);
- 6 accords locaux possibles

Vu pour rappel, la composition actuelle et valable jusque fin mars/avril 2020 du conseil communautaire, à savoir 68 élus titulaires et 35 élus suppléants, répartis comme suit :

- 1 siège titulaire pour 35 communes (1 siège suppléant);
- 2 sièges pour Neaufles Saint Martin;
- 2 sièges pour Bézu Saint Eloi;
- 7 sièges pour Etrépagny;
- 22 sièges pour Gisors.

Considérant que la future gouvernance peut s'établir selon les 7 dispositifs suivants :

Communes	Droit commun	Accord local 1	Accord local 2	Accord local 3	Accord local 4	Accord local 5	Accord local 6
AMECOURT	1	1	1	1	1	1	1
AUTHEVERNES	1	1	1	1	1	1	1
BAZINCOURT SUR EPTE	1	2	2	2	2	2	1
BERNOUVILLE	1	1	1	1	1	1	1
BEZU LA FORET	1	1	1	1	1	1	1
BEZU SAINT ELOI	3	2	2	2	2	2	2
CHATEAU SUR EPTE	1	1	1	1	1	1	1
CHAUVINCOURT PROVEMONT	1	1	1	1	1	1	1
COUDRAY EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
DANGU	1	1	1	1	1	1	1
DOUDEAUVILLE EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
ETREPAGNY	7	6	6	6	6	6	6
FARCEAUX	1	1	1	1	1	1	1
GAMACHES EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
GISORS	23	19	19	19	19	19	19
GUERNY	1	1	1	1	1	1	1
HACQUEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
HEBECOURT	1	1	1	1	1	1	1
HEUDICOURT	1	2	2	2	1	1	1
LONGCHAMPS	1	1	1	1	1	1	1
MAINNEVILLE	1	1	1	1	1	1	1

MARTAGNY	1	1	1	1	1	1	1
MESNIL SOUS VIENNE	1	1	1	1	1	1	1
MORGNY	1	2	1	2	1	1	1
MOUFLAINES	1	1	1	1	1	1	1
NEAUFLES SAINT MARTIN	2	2	2	2	2	2	2
LA NEUVE GRANGE	1	1	1	1	1	1	1
NOJEON EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
NOYERS	1	1	1	1	1	1	1
PUCHAY	1	1	1	2	1	1	1
RICHEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
SAINT DENIS LE FERMENT	1	1	1	1	1	1	1
SAINTE MARIE DE VATIMESNIL	1	1	1	1	1	1	1
SANCOURT	1	1	1	1	1	1	1
SAUSSAY LA CAMPAGNE	1	1	1	1	1	1	1
LE THIL EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
LES THILLIERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
VESLY	1	2	2	2	2	1	1
VILLERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL SIEGES	70	68	67	69	66	65	64

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VALIDE la représentation suivante à compter de mars 2020 dans le cadre de la gouvernance du conseil communautaire « Accord Local 6 », soit 1 siège pour la commune d'Hébécourt

Communes	Droit commun	Accord local 1	Accord local 2	Accord local 3	Accord local 4	Accord local 5	Accord local 6
AMECOURT	1	1	1	1	1	1	1
AUTHEVERNES	1	1	1	1	1	1	1
BAZINCOURT SUR EPTE	1	2	2	2	2	2	1
BERNOUVILLE	1	1	1	1	1	1	1
BEZU LA FORET	1	1	1	1	1	1	1
BEZU SAINT ELOI	3	2	2	2	2	2	2
CHÂTEAU SUR EPTE	1	1	1	1	1	1	1
CHAUVINCOURT PROVEMONT	1	1	1	1	1	1	1
COUDRAY EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
DANGU	1	1	1	1	1	1	1
DOUDEAUVILLE EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
ETREPAGNY	7	6	6	6	6	6	6
FARCEAUX	1	1	1	1	1	1	1
GAMACHES EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
GISORS	23	19	19	19	19	19	19
GUERNY	1	1	1	1	1	1	1
HACQUEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
HEBECOURT	1	1	1	1	1	1	1
HEUDICOURT	1	2	2	2	1	1	1
LONGCHAMPS	1	1	1	1	1	1	1
MAINNEVILLE	1	1	1	1	1	1	1

MARTAGNY	1	1	1	1	1	1	1
MESNIL SOUS VIENNE	1	1	1	1	1	1	1
MORGNY	1	2	1	2	1	1	1
MOUFLAINES	1	1	1	1	1	1	1
NEAUFLES SAINT MARTIN	2	2	2	2	2	2	2
LA NEUVE GRANGE	1	1	1	1	1	1	1
NOJEON EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
NOYERS	1	1	1	1	1	1	1
PUCHAY	1	1	1	2	1	1	1
RICHEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
SAINT DENIS LE FERMENT	1	1	1	1	1	1	1
SAINTE MARIE DE VATIMESNIL	1	1	1	1	1	1	1
SANCOURT	1	1	1	1	1	1	1
SAUSSAY LA CAMPAGNE	1	1	1	1	1	1	1
LE THIL EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
LES THILLIERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
VESLY	1	2	2	2	2	1	1
VILLERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL SIEGES	70	68	67	69	66	65	64

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

Délibération 26/2019

❖ Décision modificative 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6531	Indemnités	+ 30 000.00
TOTAL			+ 30 000.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	- 30 000.00
TOTAL			- 30 000.00

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

Délibération 27/2019

❖ Concert 7 juillet 2019

Subvention de 10€ accordée aux Hébécourtois

❖ Inauguration du Clos Renard

Prévision: Octobre 2019

❖ Défibrillateur

Pose entrée Maison du village + formation prévues prochainement

❖ Demande piste skate

En réflexion

❖ Haie cimetière

Demande de coupe au bout du portail pour plus de visibilité en sortie

❖ Calvaire de la Mare

Entretien déplorable

La séance est levée à 23 heures

François LETIERCE

BAUDOUX Philippe

~~DELAITRE~~ Didier

DESMOLINS Sylvie

FENÉ Marie-Laure

FERREIRA Odette

FRANCESCHINI Michel

GLAB Nicolas

HACHE Jean-Claude

LANGLOIS Cécile

MORIN Bernadette

